

BULLETIN DES AGRICULTEURS DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

Siège Social : 3 Place de la Petite-Hollande. NANTES

TÉLÉPHONE : 141.95 - 157.42

Pour la Publicité, s'adresser :
Publicité de l'Ouest et du Centre
11, Rue de la Fosse, NANTES

Organe du Syndicat Central et de sa Cooperative, de la Confédération Générale des Vignerons
des Syndicats de Producteurs de Chanvre et d'Osier, des Planteurs de Tabac
de la Société Mutuelle Agricole, des Associations Rurales, Viticoles, Maraîchères et Avicoles
et du Syndicat Départemental de Défense contre les Ennemis des Cultures

N° de nos Chèques Postaux Nantes :
6.015 pour le Syndicat Central,
205.10 pour la Cooperative,
147.19 pour la Confédération des Vignerons,
270.51 pour le Syndicat de Défense.



UN VIOLENT ORAGE s'est abattu sur la région de L'Esparre. En certains endroits les grêlons formaient une couche de 20 centimètres. Les récoltes sont détruites dans la proportion des trois quarts ; des fermes endommagées. C'est un désastre sans précédent en Gironde.

EXPERTS OENOLOGUES : Notre ami et distingué collaborateur M. Moreau, directeur de la Station Oenologique d'Angers, a été désigné pour faire partie du Comité national scientifique d'œnologie, auprès de l'Office international du Vin. Toutes nos félicitations.

POMMES DE TERRE CHERI-FIENNES : Il vient d'être ouvert à l'importation, en franchise des droits de douane, un contingent supplémentaire de 15.000 quintaux de pommes de terre originaires et importées directement de la zone française de l'empire chérifien.

UN REMÈDE AU CHOMAGE : Il y a quatre cent mille chômeurs français. Il y a un million trois cent mille salariés étrangers... Si nous n'avions que neuf cent mille salariés étrangers, le chômage serait inconnu en France.

DU BEURRE... AVEC DU CHARBON ! A Dusseldorf, le général Gellé, le gendre du roi prussien, a souigné avec orgueil que les chimistes allemands tirent du charbon un beurre excellent — Le charbon et le beurre intelligent sont sans limites !

A propos du prix du lait

Comme suite à un article sur le prix du lait, paru le 4 mai dans un journal bien connu des Producteurs de lait, nous reproduisons leur réponse, que ce journal, malgré sa promesse, a négligé de reproduire intégralement.

Pour répondre à l'article, non signé, du 4 mai, concernant le prix du lait, article considéré par nous comme une manœuvre d'origine probablement spéculative, destinée à faire pression sur les cours pratiqués actuellement, nous tenons à faire observer que si, à Pont-Rousseau ou ailleurs, quelques producteurs de lait de consommation sont encore : ou assez avertis pour pouvoir faire des cadeaux, ou assez inconscients pour ne savoir calculer le coût de revient, il serait grossièrement injuste de chercher à en déduire une règle générale, au détriment de ces milliers d'autres fournisseurs honnêtes qui devraient, tout de même, avoir le droit de pouvoir prospérer d'après leur travail et d'en être soldés proportionnellement aux difficultés nouvelles de l'existence.

Chacun sait fort bien dans quel embarras se débat l'agriculteur, et ce serait un comble de cynisme que celui-ci : achetant en hausse perpétuelle ce dont il a besoin, alors que vendant déjà ses produits au-dessous de leur prix de revient, on vienne maintenant essayer, par tous les moyens, de lui faire livrer le lait en question à des cours inférieurs.

D'autre part, contrairement à ce qu'on voudrait probablement faire croire, nous savons, par expérience, que le lait ne coule jamais de source, comme par exemple l'eau de Vichy, cependant vendue 2 fr. 85 le litre. Il n'y a jamais eu de grève alimentaire, ou de lait, sur Nantes, souhaitons vivement n'avoir jamais à en parler.

L'Union Centrale
des Producteurs de Lait.

Ecole Supérieure d'Agriculture et de Viticulture d'Angers

L'examen d'entrée à l'Ecole Supérieure d'Agriculture et de Viticulture d'Angers aura lieu les 7, 8 et 9 juillet, examen indispensable pour les candidats non pourvus du baccalauréat complet. Une deuxième session aura lieu en octobre.

S'adresser, pour tous renseignements, au Directeur de l'Ecole, 33, rue Rabelais, à Angers

Terre de France

Le 18^e Congrès de l'Union nationale des Syndicats agricoles vient de tenir ses assises à Caen les 4, 5 et 6 mai. Cette assemblée annuelle, normalement réunion d'Etat-Major, fut tout autre cette année, elle a eu un sens tout particulier.

Les dirigeants de l'Union avaient demandé aux régions de ne pas envoyer leurs chefs seuls. Ils avaient conseillé à ces derniers de se faire accompagner chacun d'un certain nombre de syndiqués praticiens.

De tous les coins du Pays, étaient accourus ceux qui cultivent la terre. Au nombre de 1.500, ils représentaient les 1.350.000 familles rurales qui constituent l'Union nationale.

Pendant 3 jours, l'étude des plus actuelles questions de l'Economie agricole se poursuivait avec assiduité.

Pas de défilés ridicules ; on en a trop vu. Ni clameurs, ni chants révolutionnaires ; les cultivateurs réclament des droits, non de puériles chimères.

N'insistons pas sur les études, nous n'en sommes pas. Planant au-dessus de toutes les discussions, il y a eu mieux !

Ce fut une apparition merveilleuse ! Celle du vrai visage de la France. De la vieille France, millénaire, douce, intrépide, flambeau de civilisation.

On n'est pas civilisé parce qu'on a une T. S. F. ; on l'est quand on a une âme libérée d'instincts matériels, spiritualisée.

Tout congrès se termine par un banquet ; il y en eut un. Une immense table de 1.500 convives. Pour une fois un banquet a significatif quelque chose, quelque chose de grand.

Au cours des 3 heures de sa durée, n'a cessé de planer sur l'Assemblée la figure, passionnée de liberté et d'idéalisme, auréolée de gloire et de tradition, de la Patrie française.

« ...A nos amis paysans de toutes les régions de France, nous, paysans Normands, heureux de vous recevoir, nous vous conseillons d'un repas très simple, celui que dans nos fermes nous offrons aux amis. »

Telle était l'enseigne du menu, voulue par nos hôtes, ceux du Calvados.

A nos frères de Normandie, nous avons répondu comme il convenait, régionalement.

Et ce fut un défilé sonore de vieilles chansons du terroir. Chaque pays la sienne. Amplifiées par les hauts parleurs, elles devinrent, dans l'immense hall, l'interprète irrésistible de notre confraternité, l'âme des provinces françaises affectueusement unies.

Chants de la Haute et de la Basse-Normandie, où se conjuguent l'amour et les pommiers en fleurs ; complaintes nostalgiques du berger berrichon transmises de générations en générations au cours d'obscurités veillées d'hiver, commencèrent.

Toute une table qui se lève ! C'est une chorale de Provence ! « Quand je chante, je chante pour ma Mie », en la langue musicale du grand Mistral, celle des lèvres de la pure Mireille.

Une masse pittoresque est debout. Tonnerre d'acclamations. Les Bretons du Finistère entonnent : « Bro goz ma zadou... », l'hymne de la rude Armorique.

« Dans le jardin de mon Père, y a l'un joli laurier... » Chantez Touraine, Orléanais, vallée de la Loire. Chantez la vieille chanson des régiments-royaux. Ne souriez pas ! A cette heure, en cette salle, « Au près de ma blonde » n'est plus une rengaine populaire, c'est de l'histoire, celle du XVIII^e siècle.

La Lorraine à sa Marche. Les gars du Nord et de l'Artois leur célèbre « Petit Quinquin ».

Vous étiez là, montagnards des rudes hivers du Plateau Central ; à vos côtés sont confondus les fermiers de la plaine de Beauce. Vous aussi fraternisez, chers vignerons de la Bourgogne, des cotreaux de la Loire, de la Gascogne et du Languedoc.

Vous étiez là, petit métayer du Poitou, vous qui travaillez en famille avec vos bras, la même glèbe depuis des siècles ; près de vous, le fermier de l'Ile-de-France, qui

utilise toute la technique de la terre, tout ce qu'il peut saisir de la science, de la ville, n'astu pas à ta droite un gentilhomme campagnard ? Lui aussi, il n'a pas déserté, renié sa mission. Vous êtes ensemble, coude à coude, comme toujours, quand l'heure est grave. Ce fut l'officier de la Mobile de 1870, le chef de section du régiment de réserve de 1914.

Tous les visages sont ravis, enchantés. Après tant de misérables défilés de grimaçante haine, la France toute simple et souriante était retrouvée. A Caen, le rassemblement des Agriculteurs en avait ressuscité la chère figure.

DE CAMIRAN,

Président du Syndicat Central
des Agriculteurs
de la Loire-Inférieure.

Avis aux Producteurs de Lin

La loi du 4 juillet 1931 et les décrets qui l'ont suivie, ont organisé un système d'encouragement à la production du lin, qui consiste dans le paiement de primes aux liniculteurs et aux tisseurs.

Les primes portées sur les lins en paille expédiés à l'étranger et sur les lins teillés en France, à l'exception de ceux qui sont transformés en tissu par les producteurs eux-mêmes. Pour réserver leur droit à la prime, les producteurs de lin doivent, selon la loi, faire les déclarations suivantes :

1^{re} Une déclaration de récolte entre le 15 et le 31 mai. Elle doit être établie en deux exemplaires, dont un est remis à la Mairie et l'autre adressé à une Association professionnelle.

2^e Une déclaration de stocks (lins bruts ou teillés provenant des récoltes 1936 et antérieures), du 16 au 20 juin. Etablie en un seul exemplaire, elle doit être envoyée à une Association de liniculteurs.

Aucun groupement spécialisé n'existant en Loire-Inférieure, les liniculteurs du département pourront adresser leurs déclarations soit au Syndicat Central des Agriculteurs de la Loire-Inférieure, 3, place de la Petite-Hollande, Nantes, soit à la Coopérative agricole de Nantes, 26, quai André-Rhuys, ces deux organismes voulant bien se charger de les transmettre au Bureau Central des Liniculteurs et Tisseurs de France, à Paris. Les deux groupements précités tiendront également à la disposition des liniculteurs les imprimés nécessaires à l'établissement des déclarations.

Un Brin de Causette...

Le monde entier avant eu, c'est se maine, les yeux tournés devers Londres, pour les fêtes magnifiques du couronnement de Georges VI. Tertous les journaux des quatre coins du globe, les cinéastes, les postes de T. S. F., avant raconté, enregistré ou diffusé, dans les pus p'tits détails, les cérémonies du 12 mai — des fêtes comme c'est qui en avant jamais eu de pareilles, dans des siècles et des siècles !

Vlà des mois que tout un peuple, c'tui là d'Angleterre et ses « dominions » travaillant d'ardeur, pour mettre la couronne sur la tête de leur jeune roi. C'est à qui qu'aura décoré sa maison, ou donné sa contribution, pour payer au succès des fêtes. C'est à qui qu'aura fait des kilomètres et piétiné durant des heures, ou tout la nuit, pour apercevoir le toit du carrosse de Georges VI, ou les plumets des gardes d'honneur...

C'est que malgré qui soyent en démocratie, les Anglais étant c'étaient quasiment pu de l'attachement, ni la vénération, mais de l'amour ou de la passion... Et ça, beaucoup chez nous, avant peine à le comprendre.

Les gazettes nous ont conté que, comme au temps du Moyen-Age, les ducs anglais s'étaient vus appelés : « très fidèles et très entièrement bien-aimés ». Les cinq cents privilégiés (c'étaient point les 200 familles) qu'avant pu assister au Sacre, en l'Abbaye de Westminster avant des toilettes de fêtes et des bijoux de la tête aux pieds. Le costume du roi, tissé de fils d'or, avait été brodé par les pus habiles artisans. Les joyaux de la couronne valaient pus de trois millions de livres sterlingues — un trésor en'dessus la tête !

Mais Georges VI avant changé deux fois de couronne, comme de sceptres.

Vous avez lu l'histoire du couple royal, la proceusion au son des fanfares, les compliments de l'archevêque de Canterbury et du lord-chancelier, les chevaliers de « la Jarretière » tendant un drapeau d'or, le Souverain prêtant serment aux cris de « Good save the King » — Dieu sauve le Roi !

Tout un peuple en délire ! C'tui là de Georges V, d'Edouard VII, de la reine Victoria, ou de Guillaume le Conquérant ; c'tui là qui voyant jamais le soleil se coucher sur ses domaines ; c'tui là de nos vieux ennemis, amis et alliés — les Anglais !

Les Français et les millions d'étrangers, qu'avant assisté à ces fêtes — d'ampuis les rois nègres, le Négusse, tertous les souverains, dignitaires, princes, minisses, jusqu'à les Saigneurs des Soviets — se seront demandés, pour sûr, si que c'étaient ben la moderne Albion...

Y avant, après tout, que la largeur de la Manche pour nous séparer. Et pendant ce temps, de l'autre côté de c'te Manche, au château de Candé, l'ancien roi Edouard VIII, qu'avant abandonné les honneurs au profit de son frère, se préparant à convoler en justes noces — sans tambours, ni trompettes !

Et pendant ce temps, de l'autre côté de c'te Manche, au château de Candé, l'ancien roi Edouard VIII, qu'avant abandonné les honneurs au profit de son frère, se préparant à convoler en justes noces — sans tambours, ni trompettes !

Et pendant ce temps, de l'autre côté de c'te Manche, au château de Candé, l'ancien roi Edouard VIII, qu'avant abandonné les honneurs au profit de son frère, se préparant à convoler en justes noces — sans tambours, ni trompettes !

Et pendant ce temps, de l'autre côté de c'te Manche, au château de Candé, l'ancien roi Edouard VIII, qu'avant abandonné les honneurs au profit de son frère, se préparant à convoler en justes noces — sans tambours, ni trompettes !

Et pendant ce temps, de l'autre côté de c'te Manche, au château de Candé, l'ancien roi Edouard VIII, qu'avant abandonné les honneurs au profit de son frère, se préparant à convoler en justes noces — sans tambours, ni trompettes !

Et pendant ce temps, de l'autre côté de c'te Manche, au château de Candé, l'ancien roi Edouard VIII, qu'avant abandonné les honneurs au profit de son frère, se préparant à convoler en justes noces — sans tambours, ni trompettes !

Congrès National Paysan de Caen

Les Résolutions du Congrès

Le Congrès National Paysan de Caen, tenu dans les circonstances les plus angoissantes où se soit jamais trouvée l'Agriculture française.

Placé devant un fait qui dispense de toute discussion sur l'état de marasme de la paysannerie : l'abandon des campagnes qui depuis quelques mois prend une allure désordonnée.

Affirme : que la crise qui atteint la paysannerie au point de vue économique, social et moral, que le déséquilibre existant dans tous les domaines entre la situation des Paysans et celle des autres catégories des travailleurs,

Ont atteint une gravité telle qu'ils menacent les forces paysannes, à bref délai, de la ruine et d'une déchéance irrémédiables.

Affirme que le salut et le redressement du Pays tout entier sont impossibles s'ils n'ont pas pour base le sauvetage du monde rural et son rétablissement au niveau auquel lui donnent droit l'importance économique et les valeurs humaines et morales qu'il représente.

Constate que, tout au contraire, l'action des Pouvoirs publics, expression du reste affirmée, d'une doctrine qui a pour moyen la lutte des classes, a pour objectif l'hégémonie du monde des affaires et des professions libérales, au détriment des catégories sociales et professionnelles du pays, à pour résultat direct de saper les forces paysannes.

A cette situation intolérable qui menace l'existence de la nation il faut substituer d'urgence une politique résolument paysanne. Cette politique a pour base les principes suivants :

1^{er} Primauté de la Famille paysanne.

C'est en fonction de la défense de la famille paysanne, de son maintien à la terre dans des conditions de vie normales et dignes que doit être orientée désormais toute la politique économique et sociale du Pays.

Cette primauté de la paysannerie — érigée aujourd'hui en principe par tant d'autres pays — et qu'impose en France une nécessité vitale, n'implique aucunement le sacrifice des autres intérêts de la communauté française. Elle rétablit seulement la hiérarchie des valeurs et un équilibre dont la rupture est mortelle.

2^e Défense de la Paysannerie par le Syndicalisme corporatif.

Les intérêts de la Paysannerie sont d'ordre familial, régional et professionnel ; ils trouvent leur expression naturelle dans un syndicalisme corporatif.

Ce syndicalisme, à base locale, plonge ses racines dans la vie de la famille paysanne dont il est le prolongement, le guide et le soutien.

Ce syndicalisme est celui de l'Union Nationale des Syndicats agricoles, celui des 10.000 syndicats adhérents, groupés au sein de 47 Unions régionales, celui des 1.200.000 familles paysannes qu'Elle représente.

Le Congrès Paysan a défini le mal ; il a formulé solennellement les principes qui ouvrent la voie du salut. Les Paysans syndicalistes sont résolus à poursuivre leur action sans relâche ni merci, jusqu'à ce qu'ils obtiennent :

L'intégration dans l'Etat des professions organisées en corporation. Cette réforme de structure assurera :

1^{re} Aux corporations les responsabilités et les pouvoirs nécessaires pour gérer leurs propres intérêts professionnels.

2^e Un juste équilibre de la représentation professionnelle auprès des Pouvoirs Publics au lieu et place de la suprématie de l'argent, des intérêts particuliers ou des forces brutales qui mènent le Pays droit à l'anarchie.

Dans le cadre de ce redressement économique à base paysanne et de cette réforme corporative,

Devant la faillite de tous les autres systèmes, Le Syndicalisme paysan corporatif se déclare prêt à résoudre selon sa formule propre, mutualiste et paritaire, tous les problèmes économiques et sociaux qui se posent en agriculture,

Revalorisation

Le Congrès National Paysan jette au Pays un cri d'alarme et d'angoisse : La paysannerie traverse une crise dont elle est menacée de mourir.

L'agriculture est broyée entre la hausse continuelle de ses frais de production et l'insuffisance de ses prix de vente.

Un déséquilibre scandaleux existe et s'aggrave entre la rémunération, la situation sociale, le niveau de vie des travailleurs paysans et celle des travailleurs urbains.

Les paysans veulent que cette injustice cesse. Ils affirment qu'il est nécessaire de rétablir d'urgence le pouvoir d'achat des masses rurales.

Ils réclament la revalorisation de tous les produits agricoles, y compris le blé, au niveau général des dépenses de la production.

Ils sont décidés à faire reconnaître et triompher leurs droits sacrifiés. Faisant entière confiance à l'Union Nationale des Syndicats Agricoles, ils lui donnent mandat de poursuivre ses efforts, d'intensifier son action par tous les moyens, afin d'arracher aux Pouvoirs Publics, qui se refusent à comprendre l'acuité du mal, le régime

« allocations familiales ».

Le Congrès National Paysan, Révoqué contre l'inégalité que consacrent entre les enfants des différentes catégories de Français, le régime actuel des Allocations familiales et des encouragements aux familles nombreuses, Déclare que les enfants des paysans valent ceux des autres.

Ne peut pas tolérer que tous les paysans : propriétaires-exploitants, fermiers, métayers, salariés, ne bénéficient pas de cette mesure de justice comme tous les autres travailleurs et en parfaite égalité avec eux.

Affirme qu'un système d'allocations familiales durable, équitable, juste et répondant aux caractères de la vie rurale, ne peut être institué qu'à la double condition suivante :

1^{re} Politique économique permettant la revalorisation des produits agricoles ;

2^e Reconnaissance des droits et pouvoirs de l'organisation corporative, seule capable de faire fonctionner économiquement des allocations familiales bien adaptées aux nécessités paysannes.

Ces deux conditions ne sont pas remplies actuellement :

Aussi longtemps qu'elles ne le seront pas, les Paysans réclament que les Pouvoirs Publics, responsables de cette situation, assurent eux-mêmes l'égalisation dans la distribution des allocations par le financement complémentaire des caisses mutualistes agricoles.

Livraisons à l'Etat d'alcools de Cidres et Poirés

Comme suite à l'avis publié au « Journal Officiel » du 10 mars 1937, les distillateurs, bouilleurs et propriétaires récoltants appelés à participer aux livraisons à l'Etat d'alcools de cidres et de poirés au titre du contingent prévu à l'article 41 du décret-loi du 30 juillet 1935, sont informés que, après accord entre les représentants autorisés des groupements de producteurs intéressés, un prix d'achat minimum de 4 fr. 70 par degré alcoolique de cidre ou poiré, avec maximum de 5 p. 100 de lies, a été retenu par la Commission de contingentement. Ce prix s'entend rendu usine ; un forfait sur la base de 10 centimes par hectolitre et par kilomètre étant applicable aux quantités prises à la propriété.

Il est rappelé que seuls sont acquis par l'Etat les alcools titrant plus de 70 degrés et provenant de la distillation de cidres ou poirés présentant les caractéristiques prévues par les décrets et règlements rendus en exécution de la loi du 1^{er} août 1905.



Le cheval de trait au Concours Hippique de Nantes

Nous rappelons aux usagers du cheval de trait que la présentation des attelages aura lieu, comme d'habitude, au Concours hippique de Nantes, le premier jour du Concours, le dimanche matin 23 mai, à 9 h. 30. Les inscriptions seront admises jusqu'à l'avant-veille du jour fixé pour la présentation, au bureau du Concours, à Nantes, avant 17 heures. Passé ce délai, aucune inscription ne pourra être acceptée.

Voici la liste des Prix Internationaux qui seront décernés : Chevaux de trait attelés à toutes espèces de voitures, propres à ce genre de service, sans distinction d'âge, d'origine ni de taille.

Attelages à trois chevaux et au-dessus : deux prix de 100 francs ; deux sans classement à l'écurie, 100 francs.

Attelages à deux chevaux : quatre prix de 100 francs ; quatre prix sans classement à l'écurie, 60 francs.

Attelages à un cheval : cinq prix sans classement à l'écurie, 50 francs. Total des prix : 1.200 francs.

Les chevaux de demi-sang ne sont pas admis.

C. G. V. C. O.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE du 2 Mai

L'Assemblée générale des délégués des Syndicats viticoles confédérés s'est tenue à Amboise, le dimanche 2 mai, sous la présidence de M. Paul Germain, assisté de MM. Richardin, Chevet, de Camiran, et de nombreux membres du Conseil d'administration de la C.G.V.C.O.

Le secrétaire général a donné connaissance de plusieurs communications ayant trait aux relations de la Confédération avec le Syndicat du commerce en gros des vins, au règlement des indemnités pour calamités agricoles, aux importations de vins étrangers, etc...

Puis il a présenté une communication sur l'application des lois sociales (contrats collectifs de travail, semaine de quarante heures), aux personnels des caves et distilleries coopératives.

L'Assemblée générale a passé ensuite en revue les questions d'actualité et notamment celles qui pourraient être discutées par l'Assemblée générale annuelle de la Fédération des Associations viticoles de France, qui se tiendra à Marmande en juin 1937.

Les questions suivantes ont été successivement étudiées : définition de l'artisan viticole, plantations nouvelles, replantations précabliées, remplacement des cépages prohibés, calculs des prestations en cas de métayage, échelonnement des redevances, fixation éventuelle des barèmes de distillation en tenant compte du degré alcoolique des vins de chaque région, exonérations en faveur des viticulteurs dont le vignoble est en régression, définition de l'exploitation, application de la législation viticole, prestations d'alcool vinique, etc...

Des décisions ont été prises à l'unanimité sur ces différentes questions, tant au point de vue des positions à prendre devant le Congrès de Marmande que de l'action à mener auprès des groupes parlementaires.

Sur les points essentiels, l'Assemblée s'est montrée favorable au statu quo et hostile à des modifications profondes qui mettraient en péril le statut viticole.

L'Assemblée a tenu à confirmer les revendications des vignerons relatives à la diminution des droits de circulation sur les vins et les eaux-de-Vie.

L'Assemblée a ensuite réélu les administrateurs sortants et élu, pour la première fois, MM. Petitjean (Indre), Pierre Roze (Maine-et-Loire) et Massard (Vienne).

LA PAGE CHEVALINE

L'Elevage du Poulain

L'habitude de donner de l'avoine concassée au poulain se répand de plus en plus, elle nous vient de l'élevage anglais. Dès l'âge de quinze jours on peut commencer à en mettre à sa disposition quelques poignées, le lait de la jument restant, bien entendu, sa principale nourriture pendant six mois au moins, huit au plus.

Quand la poulinière est en prairie et qu'elle peut manger à volonté des herbes succulentes, elle est dans les meilleures conditions pour faire un beau poulain. Tant vaut la prairie, tant vaut le lait de la mère, tant vaudra l'élevage. C'est la prairie au sol calcaire qui est la meilleure et si le calcaire fait défaut, on fera entrer dans la ration d'écurie des juments des aliments concentrés riches en matières minérales.

Suivant les sujets, les circonstances, la saison, le sevrage dure de trois à quatre semaines. En cette saison où on a la ressource de la prairie, trois semaines sont largement suffisantes.

Comme premier aliment artificiel, outre les poignées d'avoine concassée dont on aura peu à peu augmenté la quantité jusqu'à 300, 400 et 500 grammes, on donnera au poulain en sevrage une bouillie de pain clair et bien tamisée ou une bouillie de 300 grammes de farine d'orge avec 400 grammes de farine de cocotier.

A mesure que le poulain se sépare davantage de sa mère on introduit plus de matière sèche ; au fond d'un seau de bois bien propre, mettez deux litres d'avoine et cinq centilitres de graine de lin ; versez trois litres d'eau bouillante et ajoutez immédiatement un litre de son et de tourteau moulu. Le seau est ensuite enveloppé d'une forte couverture de laine. Après une heure, on mélange vigoureusement la masse sans lui donner le temps de refroidir et on remplace le seau dans la couverture pour que la fermentation s'opère à chaud. On ne donnera qu'une « mash » par jour, très propre et très homogène.

On est revenu de bien des erreurs sur l'élevage du poulain ; ainsi, par exemple, il a été démontré que le poulain habitué à l'avoine dès son bas-âge était indigne de la fluxion périodique. Une autre faiblesse ordinaire était de croire qu'il fallait l'élever à la dure, le mal nourrir, le laisser exposé aux intempéries et que plus sa première existence était misérable, plus robuste il devenait par la suite. C'est tout le contraire qui est la vérité.

Si on veut hâter son développement et lui donner cette plénitude de ses forces et partant de ses formes qui fait sa valeur, il faut donner au poulain une nourriture abondante et substantielle, sans pourtant aller jusqu'à la suralimentation. Tous les animaux jeunes réclament plus de nourriture que les adultes proportionnellement à leur poids, il faut aussi que cette nourriture soit particulièrement appropriée à la formation de leur structure, de leurs os et de leurs muscles. On recommande notamment de mêler à la ration journalière de tout jeune poulain 20 à 25 grammes de phosphate de chaux bicarbonate, ou ce qui est moins coûteux et à peu près aussi efficace, 30 grammes de farine d'os.

Le régime doit être régulier et la ration partagée en quatre repas : les trois premiers réduits au nécessaire et le quatrième, celui du soir, très copieux ; après chaque repas, une heure de repos.

Pour les vers, le remède à appliquer est une potion composée de 3 grammes $\frac{1}{2}$ d'huile de térébenthine, de 1 gr. $\frac{1}{2}$ d'huile de santoline et de 30 grammes d'huile de lin. Faire absorber pareille potion chaque matin à jeun, pendant trois jours de suite. Les vers morts seront ensuite chassés de l'intestin par une pilule purgative de 50 grammes d'aloès.

Le meilleur régime pour le poulain, dès qu'il a passé dix mois, est le pâturage dans le pré naturel de préférence à la prairie artificielle, car le trèfle et la luzerne en vert provoquent des gonflements, des échauffements et le gros ventre. A l'écurie, on complète la nourriture par une ration d'avoine d'un kilo $\frac{1}{2}$ à deux kilos $\frac{1}{2}$, suivant l'âge.

Passe 18 mois, le poulain sera mis au régime d'alimentation du cheval. On ne ferait généralement pas assez tôt le poulain et c'est à la ferme tardive du poulain qu'il faut attribuer les défauts d'allure du cheval. A 18 mois, il doit être habitué à des fers légers retenus par un petit nombre de clous, six au plus.

Après l'alimentation, ce qui est le plus nécessaire au jeune élève, c'est l'exercice et le plein air. Aussi, dès que le temps le permet on l'abandonne en liberté dans un espace où il puisse galoper sans trop de dérangement et qu'on a soigneusement débarrassé de tout ce à quoi il pourrait blesser.

Une excellente habitude c'est,

**Ne remettez pas à demain
L'emploi des Engrais St-Gobain.**

lorsque les poulinières vont au travail, de les faire suivre par le poulain qui se familiarise ainsi avec les objets extérieurs et les bruits divers. La plupart des éleveurs attachent trop peu d'importance à l'éducation du poulain et si quelques-uns mieux avisés s'occupent de lui, le traitent et le font traire avec douceur, ils bornent leurs soins à peu de chose, attendant l'âge du développement complet pour entreprendre le dressage confié d'ailleurs trop souvent à des palefreniers inexpérimentés.

Pendant la première année, on se contentera d'habituer le poulain à se laisser manier et on commencera à le soumettre de loin en loin à de légers pansages. On lui lèvera les pieds fréquemment et on frappera chaque fois sur le sol pour le préparer à supporter le ferrage. Les poulains chatouilleux devront être maniés plus souvent que les autres mais sans jamais les irriter. Il faut, en les caressant sur le front et au-dessus des yeux, leur parler avec douceur et n'élever la voix que pour appeler leur attention. On ne sait pas assez l'heureuse influence de la voix humaine sur tous les animaux en général et, en particulier, sur le cheval et quel parti on en peut tirer pour le dressage d'un jeune animal. Il faut bien se pénétrer aussi que les premières impressions sont profondes et ont une influence ineffaçable sur le reste de l'éducation. L'usage du fouet, par exemple, s'il doit inspirer de la crainte comme châtiement, ne doit jamais intervenir hors de propos.

Nous n'irons pas plus loin dans l'étude de l'élevage du poulain ; nous en sommes du reste arrivés au travail de la longe qui est la base du dressage proprement dit.

Jean D'ARAULES,
Professeur d'agriculture.

TOPINAMBOURS

M. M. les Cultivateurs sont prévenus qu'à la saison prochaine la Maison PAUL GRANDJOUAN, 70, rue Joseph-Blanchard, à Nantes, achètera des topinambours à des prix rémunérateurs. Faire offre dès septembre 1937 à cette Maison.

Standard du Trait et du Postier breton

La Race de Trait breton appartient au type concave, hypermétrique bréviligne.

Le Standard ou ensemble des caractères du cheval de « Trait Breton », est le suivant :

Tête carrée de volume moyen, à front large, à chanfrein droit quel quefois camus ; naseaux ouverts, œil vif, oreilles petites, parfois plantées un peu bas ; encolure épaisse, un peu courte, mais bien sortie ; le garrot parfois moyé, dos plutôt court, large et musclé, rein bien attaché, croupe large, double, souvent rabattue, milieu un peu cylindrique, côte ronde, épaule pas très longue, mais accusée, avant-bras et cuisses très musculeux ; dessous assez articulés. Tour de canon : 0 m. 23 à 0 m. 25. Taille moyenne 1 m. 36 ; elle diminue à mesure que l'on s'éloigne du littoral, exception faite pour l'Ille-et-Vilaine.

Indice de compacité : environ 4 k. 100 par centimètre de taille. Robe : dans le Finistère, généralement alezan, alezan crins lavés et aubère, plus rarement rouan, bai et quelquefois noir ou gris.

Dans les Côtes-du-Nord et l'Ille-et-Vilaine, le plus souvent gris et noir, viennent ensuite le bai, l'alezan.

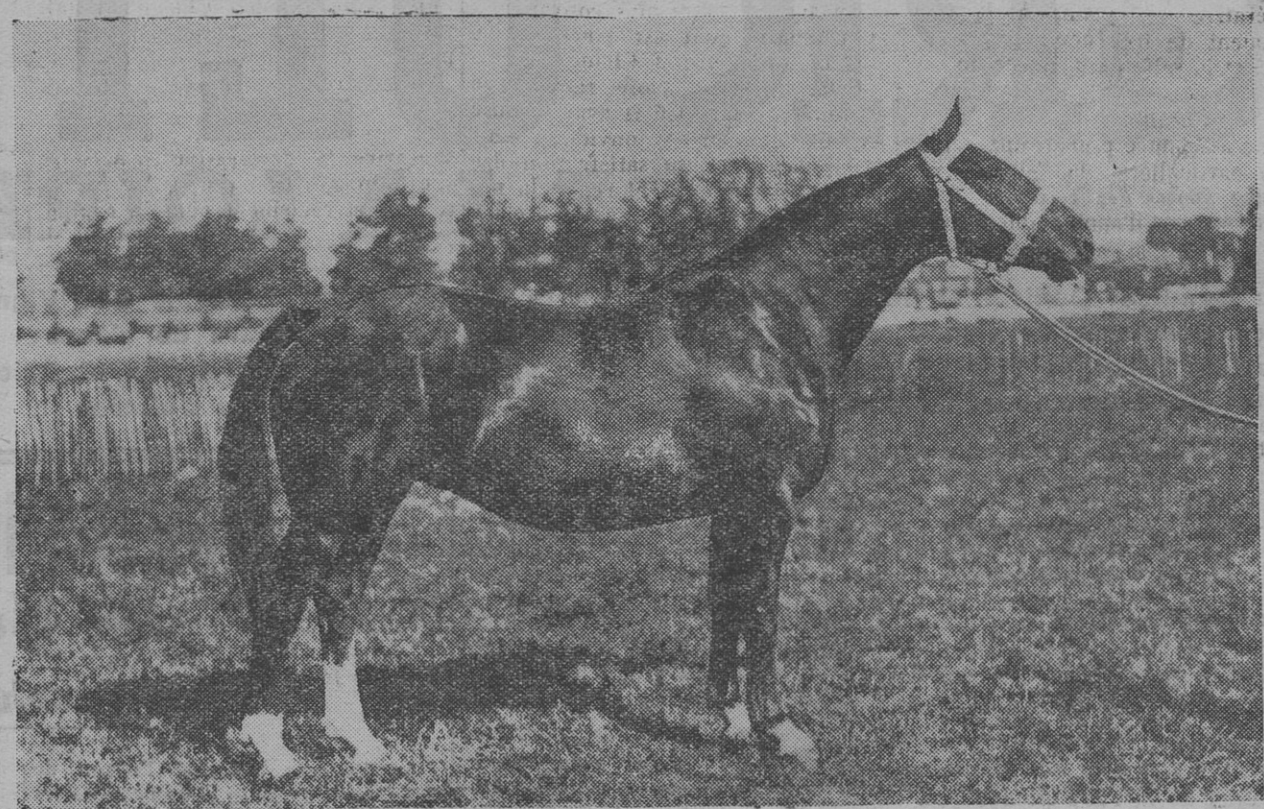
Dans les Côtes-du-Nord et l'Ille-et-Vilaine, le gris disparaît de plus en plus, le rouan et l'aubère deviennent fréquents.

Le Standard de la « Variété Postière » avait été établi comme suit : Tête expressive à chanfrein à peu près droit, légèrement chargée en ganaches ; encolure épaisse mais greffée haut ; poitrail ouvert, épaule accusée, oblique, poitrine profonde ; dernières côtes quelquefois un peu courtes ; rein fort, croupe large presque double, avant-bras et cuisses très musclés, articulations accusées, membres fournis, 0 m. 22 à 0 m. 24 sous le genou. Taille 1 m. 55 à 1 m. 63 sur le littoral, 1 m. 52 à 1 m. 58 dans l'intérieur.

Indice de compacité : environ 3 k. 800 par centimètre de taille. Robe généralement alezan ou aubère, quelquefois rouan, gris cap de mauve, plus rarement bai ou noir.

Allures actives et brillantes. Le Standard Postier n'a aujourd'hui qu'un intérêt restreint, en raison de l'évolution constante du type vers le Trait.

SI CHACUN D'ENTRE VOUS PRESENTAIT UN ADHÉRENT, NOUS DOUBLERIONS NOS MOYENS D'ACTION.



Poulinière normande, type selle lourd

LA SITUATION ALARMANTE DU CHEVAL DE SELLE

J'avais déjà, depuis quelques années, affirmé que l'avenir du cheval de selle en France était des plus précaires. Ceux qui ont bien voulu lire mes quelques notes dans « La Campagne », ceux qui ont pu suivre mes articles parus, il a déjà environ un lustre, dans plusieurs autres revues, doivent reconnaître que mon cri d'alarme n'était pas vain et que mes pronostics ne manquaient, hélas, pas de justesse. Ainsi que je l'ai répété maintes fois, l'ensemble de l'élevage du cheval de selle n'existe actuellement qu'en vue de son utilisation pour l'armée ; toute autre possibilité de débouchés (cavaliers d'extérieur ou de manège qui se comptent de plus en plus, courses ou concours hippiques pour lesquels les transactions sont des plus réduites) ne peut constituer qu'une éventualité ne permettant pas à un producteur de travailler en vue de faire ressortir son effort.

De nombreuses causes ont jeté la perturbation dans le milieu auquel je m'intéresse ici : la réduction des effectifs de la cavalerie, la motorisation, le manque de place d'avenir, la réduction des 10.000 chevaux en 1932 ont été autant de raisons de désarroi et elles se sont traduites par une réduction régulière et importante du cheptel poulinière, à tel point que les services compétents (en l'espèce les remontes, puisque les haras n'ont voix consultative qu'autant qu'ils trouvent tout parfait) se sont émus de la situation, menacés qu'ils sont de ne plus faire leurs commandes. Ils ont réalisé deux progrès, l'un consistant à réformer par anticipation des juments, soi-disant aptes à faire des poulinières (le format indispensable est assez inconnu de ceux qui n'élèvent pas eux-mêmes, je n'en dirai pas plus...), le second, à mettre en dépôt chez des éleveurs, des pouliches de 3 ans, moyennant qu'elles soient livrées à l'étalon. Comme il n'y a rien de nouveau sous le soleil, mes lecteurs (ceux un peu rassais comme moi) voudront bien se rappeler que ces procédés étaient en usage courant avant 1914.

Pour être juste, il faut reconnaître que c'était un des moyens de sortir de l'impasse à laquelle on était acculé ; mais ce moyen ne pouvait former qu'un complément. C'est pour cela que je puis affirmer encore aujourd'hui que, sans changements dans la situation actuelle, les remontes auraient employé une mesure facile, à effet volatil, parce que, le jour où les personnes séduites par les avantages limités et à terme immédiat se rendent compte qu'on ne peut élever avec profit des sujets vendus à l'armée aux coefficients beaucoup plus bas que ceux qui sont pratiqués sur ses fouritures, ce jour-là, dis-je, elles renonceraient à l'élevage du cheval de selle, qu'elles se seraient mieux laissées bernier par des avantages qui, en somme, n'auraient été que des attrape-nigauds. Me rangeant parmi ces derniers, je ne crains pas d'employer un terme un peu sévère, peut-être, mais qui, m'englobant, doit m'être pardonné.

La solution qui s'imposait avec les dits privilèges, la seule, consistait, en même temps, à majorer d'au moins 20 % le prix budgétaire, tout en prévoyant un plan d'achats échelonné sur quatre ou cinq années.

Ces mesures auraient dû être mises en application depuis au moins trois ans ; il faut reconnaître que depuis cette époque s'écoulent, l'état de plus en plus lamentable de l'élevage, non pas au point de vue qualitatif (jamais il n'a été aussi brillant), mais au point de vue quantitatif. Comme il n'est pas surs de ceux qui ne veulent entendre, tous les appels de celui qui défient les statis-

tiques les plus irréfutables n'ont jamais eu d'échos parmi nos dirigeants.

Et voilà que depuis cinq ou six mois, la situation de l'élevage est, péjorativement, extrêmement aggravée. En effet, les prix de revient ont augmenté dans des proportions telles qu'il est matériellement impossible maintenant de concevoir un élevage rationnel et de qualité, sans admettre une augmentation très nette du côté des ventes.

J'appelle l'élevage rationnel et de qualité celui qui comporte une alimentation à base d'avoine, d'orge, des soins constants, depuis qu'il est possible à un poulain, physiquement, de manger et, moralement, de s'habituer à l'homme, soit pour le premier cas, vers un mois, pour le second, aussitôt qu'il est né. Si le Service des Remontes ne reconnaît pas les avantages qu'il trouve aux chevaux ainsi traités, bornons-nous à constater que c'est un aveu d'impuissance ; car ce serait admettre *ipso facto* l'insuffisance de ses tarifs d'achats.

Or, approfondissant la question, il est facile de mettre sous les yeux du lecteur impartial les dernières majorations qui viennent grever les charges de l'éleveur.

Un homme d'écurie peut soigner huit chevaux d'élevage, s'il connaît son métier et s'il est vraiment actif. Ses gages ont, en général, été majorés depuis juin ou juillet de 15 à 20 %, soit pratiquement de 1.500 à 1.800 francs, ce qui représente près de 200 francs par cheval et par an. Un poulain étant livré à 3 ans, l'augmentation provenant du personnel équivaut donc à 600 francs.

En ce qui a trait à la nourriture, et en ne faisant porter les majorations de dépenses que sur l'avoine, nous constatons pour des chevaux très moyennement nourris (c'est-à-dire recevant durant 1.000 jours une moyenne journalière de deux kilos d'avoine), une très sensible différence entre les prix pratiqués l'an dernier et actuellement : En 1935, avec l'avoine à 45 francs les 100 kilos, la dépense pouvait être évaluée à 800 francs ; maintenant, en ne la comptant qu'à 100 francs, ces frais atteignent 2.000 francs, soit exactement 1.200 francs d'écart.

Si l'on songe que les prix moyens d'achats sont de 4.500 francs, si l'on constate d'autre part que 1.800 francs de frais supplémentaires viennent en déduction de cette somme, on ne peut pas dire que les charges de l'éleveur sont devenues tellement lourdes qu'elles ne pourront se prolonger indéfiniment ?

Un de mes amis, éleveur de grand mérite et parfaitement au courant des questions ayant trait au cheval de sang, étudiait tout récemment dans une publication à laquelle nous collaborons ensemble, les causes propres à faire remonter l'élevage.

Pour lui, les primes aux naisseurs principalement doivent être majorées et, les concours de qualité, dotés de prix permettant aux exposants de ne plus envisager ces manifestations comme purement honorifiques et, la plupart du temps, onéreuses.

Son avis, je le partage pleinement et j'irai même plus loin que lui en ce qui concerne les primes aux naisseurs que je prétends devoir être proportionnelles à la valeur des chevaux, tant par suite de leur valeur au point de vue modèle, que par le fait de la qualité qu'ils pourront montrer par la suite ; ainsi, je prétends qu'il est ridicule, injuste et contraire à toutes les règles qui président à l'amélioration des races, de constater que la prime au naisseur d'un vulgaire trouper est analogue à celle d'un des chevaux de l'équipe internationale ! Mais mon ami ne me

contredira certes pas lorsque je déclarerai que ces détails ne peuvent réellement influencer l'orientation de l'élevage qu'autant que le principal, soit l'achat, sera ajusté aux conditions actuelles.

Et pourtant, dans toutes les compétitions auxquelles ils prennent part, nos chevaux prouvent une qualité qui fait l'admiration des Etrangers. C'est seulement à Berlin, aux récentes Olympiades, qu'ils ont été en dessous d'eux-mêmes, mais ils ont eu tellement d'excuses à leur actif qu'on peut leur pardonner cette défaite, si l'on tient compte surtout de leurs magnifiques parcours précédents en Irlande et de leurs récents triomphes à New-York.

En cette matière, comme en bien d'autres, nos chefs responsables ont pratiqué la politique de l'isolement. Un parfait organisme avait été créé, voilà quelques années, en vue de s'occuper de nos exportations à l'étranger. Il s'agit du Comité National de l'Elevage, qui disposait de 5.000.000 (sur les 20 prélevés pour les exportations agricoles en général). Quoique ayant à s'occuper des bovins, équidés, ovins, etc., cette somme, dépensée avec méthode, permit au Comité de l'Elevage de travailler durant plusieurs années. Un polyglotte, zooteknicien de grand mérite, ayant un sens commercial très développé, parcourut de nombreux pays et nous amena des clients qui auraient été bien plus nombreux encore sans les complications administratives suscitées par de nombreux ministères et les contingents.

Il suffisait, une fois les relations créées de les entretenir, le pas le plus difficile étant évidemment fait. Mais les maigres crédits qu'il aurait fallu pour faire vivre cet organisme, n'ayant pas été renouvelés, tout l'effort entrepris resta nul. Or, par suite des besoins des étrangers, des variations de prix de nos espèces animales, eu égard aux barèmes pratiqués dans les pays visités, il s'est trouvé que le cheval avait été particulièrement favorisé. Encore de ce côté, une nouvelle déception !

Peut-être aurait-on pu remplacer ainsi les excellents acheteurs qu'étaient pour nous, avant la fameuse application des sanctions, les Italiens ; car je ne suis pas de ceux qui prétendent que déjà l'U.R.S.S. nous fait des achats aussi importants (les statistiques des exportations le prouvent. Quel que soit son avenir politique qui ne nous intéresse pas ici, l'Espagne n'est probablement pas en mesure de rester le client qu'elle a été.

Toutes ces considérations présentent l'avenir du cheval de selle.

De son côté, la culture tend, paraît-il, à remplacer des attelées par des tracteurs, afin de supprimer une partie du personnel, dont les salaires sont devenus trop lourds.

Et partant, à l'extérieur, l'horizon est chargé de menaces. Le problème du ravitaillement en carburant, en cas de conflit qui ne se réglerait pas rapidement, n'est toujours pas résolu.

Or, les commissions de recensement constatent qu'il y a de moins en moins de chevaux ; les remontes, de leur côté, ne pourront mathématiquement pas assurer leurs commandes d'ici deux ans ; ce qui serait déjà un fait accompli si les Corps avaient observé les taux de remplacement, formellement promis.

Quant à la seule économie nationale, la disparition du cheval de selle n'enlèvera-t-elle pas à notre pays une des branches les plus réputées de notre cheptel ?

Attendre davantage pour adopter des mesures de protection équivaudrait à vouloir soigner un agonisant !

LE LAD.

L'Avenir du Cheval breton

De l'intéressant ouvrage sur « Le Cheval Breton », par M. E. Frouin, directeur des Services Vétérinaires des Côtes-du-Nord, nous extrayons les conclusions ci-dessous de l'auteur :

En notant, au cours de cette étude, les phases sombres par lesquelles a passé l'élevage du cheval en Bretagne, il sera aisé de se rendre compte du degré de vitalité de la race indigène, indestructible, et de ce qu'elle aurait pu devenir et être aujourd'hui si la production n'avait pas été constamment contrariée et faussée dans ses rouages les plus intimes par des croisements inconsidérés et continus, en heurtant le plus souvent des conformations dissemblables.

La facilité d'absorption des races étrangères par le Cheval Breton a été remarquable. La cause en est due à la nature du sol, à une évolution rationnelle de l'élevage découlant des besoins économiques du temps, activée par la volonté tenace des Eleveurs.

C'est le sol qui fait la race ; celle-ci peut être améliorée par divers facteurs : le travail, les soins, la sélection dans l'Indigène, quelques croisements bien compris avec des « sujets d'élite » de même race élevés sur des sols identiques et possédant des qualités qui lui font défaut.

Grâce à l'étalonnage privé, qui s'est développé envers et contre tout, en se sélectionnant peu à peu, avec beaucoup de difficulté, la race bretonne hérite encore actuellement des qualités de la race primitive : douceur, endurance, sobriété, rusticité, aptitude à tirer et de plus, en général, mobilité et rapidité dans les mouvements et les allures.

Les derniers croisements avec le Norfolk anglais, puis avec le Norfolk breton, ont donné dans une région restreinte de la Bretagne et pendant un court moment, des sujets remarquables par l'élégance des formes et les allures. Cette production spéciale, qui fut le début de la révélation mondiale du Cheval Breton, aurait dû rester l'apanage d'une élite d'Eleveurs, susceptibles par leur éducation de doser convenablement le Sang Postier.

La diffusion en fut exagérée et elle nuisit à la race bretonne ; mais cette imprégnation cessa rapidement devant les justes revendications des défenseurs du Trait indigène, admirablement servis par les enseignements de la guerre et le développement de l'automobilisme qui condamne tout tractement à être avant tout « coureur agricole à toute main ».

C'est là le Trait Breton. L'étiquette « Demi-Sang Postier », qui n'avait plus aucune raison d'être maintenant, vient enfin et très heureusement d'être supprimée.

Les Programmes et Concours mixtes de « Demi-Sang » et de « Trait Breton », qui subsistent encore dans certaines régions de la Province, et notamment dans la circonscription d'Hennebont, doivent disparaître et être mis sans plus tarder en harmonie avec la tendance générale de la production.

L'ensemble de la race chevaline bretonne tend partout vers la formule « Trait » avec des variantes dans la taille, le volume, la trempe, suivant les régions et la nature différente du sol.

Le Postier distingué, brillant, plus ou moins membré, plus ou moins volumineux d'autrefois, n'existe plus, mais la réputation mondiale dont jouit actuellement l'Elevage breton, grâce à lui, continue. Le Trait Postier actuel représente un améliorateur rapide des types encore communs. Il est précieux en vue du maintien dans la race bretonne des qualités spéciales qu'il a conservées de son origine paternelle : distinction et activité.

Le Stud-Book de la race bretonne comprend désormais deux sections :

1° Le Trait Postier breton, qui englobe tous les animaux inscrits antérieurement au Stud-Book Postier ou dont les auteurs s'y trouvent inscrits, ainsi que les Traits Bretons qui se distingueront dans les Concours-Epreuves ;

2° Le Trait Breton.

Ne devraient être catalogués Traits Postiers Bretons que les seuls sujets qui se signaleraient dans les Concours-Epreuves par leurs allures et leur distinction, cette qualification ne pouvant valoir que pour les sujets eux-mêmes et non pas obligatoirement pour leur descendance.

Dans le but d'empêcher la production générale d'aller au « Trop Lourd » les Concours-Epreuves sévères, largement subventionnés, sont à généraliser dans toute l'étendue de la Bretagne.

L'exportation des élites de la production pour l'Etranger est en augmentation chaque année et témoigne de la valeur de l'Elevage.

L'importation des chevaux belges doit être contrariée par tous les moyens, afin d'éviter que la race bretonne ne perde de ses qualités essentielles.

L'expression « Trait-Léger » ne doit être employée en élevage que si elle est mise en parallèle avec les expressions « Trait Moyen » et « Trait Lourd » elle doit être bannie de tous

les Programmes de « Concours de Races ».

Ce qui subsiste de l'élément percheron doit disparaître le plus rapidement possible de Bretagne.

La « Sélection dans l'Indigène » si bien amorcée, au début du siècle, par l'Administration des Haras, doit rester la constante préoccupation des Dirigeants de l'Elevage breton.

L'unité de vue paraît désirable en Bretagne pour obtenir une production uniforme comme type, réserve faite de la capacité du sol relativement à la taille et au volume selon les régions. L'unité de vue est subordonnée à l'unité de Direction.

La fabrication du Cheval de Sang subsistera dans le centre très restreint de Corlay, en vue des courses, si les Eleveurs se décident à conserver les bonnes pouliches pour la reproduction, secondant ainsi les efforts qui sont prodigués dans ce but par l'Administration des Haras.

De la collaboration désormais étroite de l'Administration des Haras et des Sociétés privées, avec des vues identiques, il doit s'ensuivre, pour la production chevaline bretonne, l'avenir le plus brillant, grâce aux débouchés qui lui resteront toujours ouverts : Agriculture, Commerce, Armée.

66 fois moins de travail avec la POUDRE AGRI-TOX

Pour la destruction du DORYPHORE :

15 kilos de POUDRE AGRI-TOX dans votre poudrière à dos, suffisent pour 1 HECTARE. Pour traiter la même surface avec une bouillie et une sulfatée de 15 litres, on doit répondre 1.450 litres de liquide, 10 fois plus.

COMPAREZ !

Société Les Etablissements AGRI-TOX, 22, rue de Marigny, Paris.



L'Evolution du Cheval

Pour étudier la densité de la population chevaline, il a fallu remonter à l'année 1932, la dernière pour laquelle les renseignements ont pu être obtenus pour la totalité des Pays Européens.

La France disposait, en 1932, d'un effectif de 2.901.000 chevaux, ce qui correspondait à une densité de 5,3 unités par kilomètre carré et de 7 pour 1.000 habitants. La France occupait alors la troisième place parmi les Pays Européens, la Pologne arrivant au premier rang et l'Allemagne au second rang avec 3.395.000 chevaux.

La situation se présente différemment si l'on tient compte de la densité par kilomètre carré. Dans ce cas, le Danemark vient en tête avec 11,6 unités, suivi par la Lituanie et la Pologne. La France n'occupe plus que le 11^e rang, suivie par la Grande-Bretagne.

Depuis 1932 il s'est produit un renversement complet de la situation, du moins dans les Pays étrangers, les saillies ayant augmentées considérablement et, en conséquence, les ressources en jeunes chevaux.

Le nombre des juments saillies, qui était remonté en France à 328.117 en 1926, est retombé ensuite lentement à 243.236 en 1934. Ce sont, en premier lieu, les juments de sang qui ont pâti de cette régression, puisque le nombre de leurs saillies est tombé de 72.109 en 1920 à 19.648 en 1934, la diminution ayant été beaucoup moindre pour les juments de trait.

En ce qui concerne les étalons, on constate que chez nous, en 1920 et 1934, le nombre de pur sang est tombé de 540 à 403, celui des étalons demi-sang, de 2.163 à 817, alors que le nombre des étalons de trait est passé durant cette période de 2.411 à 4.871.

**Point de résultat incertain
Avec les Engrais St-Gobain.**



le cheval

SUBVENTIONS 1937

aux Sociétés Hippiques rurales

M. le lieutenant-colonel Lebrun, secrétaire de « Nord-Loire-Cavalerie », nous communique la lettre que vient de lui adresser le Directeur du Dépôt d'étalons de La Roche-sur-Yon. Nous sommes heureux de la publier, ces jeunes Sociétés Hippiques Rurales méritant d'être davantage connues et encouragées :

Par lettre en date du 24 avril 1937, M. le Ministre de l'Agriculture vient de me faire connaître que, pour 1937, il avait alloué aux Concours, Présentations de S.H.R., des subventions dont le crédit ne sera pas limitatif, mais fonction du nombre réel de cavaliers et chevaux participant aux Concours pour S.H.R. :

MACHECOUL, 17 mai.
LES ESSARTS, 22 août.
CORDEMAIS, 29 août.
AVRILLE, 3 octobre.

La base de la répartition sera fixée comme suit :

I. — CRÉDITS DE L'ÉTAT
1° Primes individuelles aux cavaliers, d'une moyenne de 200 francs.
2° Primes d'équipes, un supplément de 125 francs par cheval monté.

3° Une prime supplémentaire de 75 francs pourra être accordée, aux chevaux de demi-sang ayant un équilibre et une ampleur suffisante, et ayant un certificat d'origine régulier.

II. — CRÉDITS DE LA SOCIÉTÉ DU DEMI-SANG
1° Surprimes pouvant être accordées, d'un maximum de 150 francs à tout cheval issu d'un père ou d'une mère qualifiés trotteurs.

2° Primes provenant d'une « libéralité » mise à la disposition du Jury et prélevée sur une subvention de 2.000 francs pour le 3^e arrondissement.

Il sera particulièrement tenu compte, dans la répartition, de la distance parcourue pour se rendre au lieu du concours et des exercices faits en cours d'année.

Des médailles seront distribuées dans des conditions analogues à celles des années précédentes.

Vous ne manquez pas, Monsieur le Président, de remarquer que le chiffre des encouragements distribués a été très notablement relevé ; aussi, afin de reconnaître l'effort fait par l'Administration des Haras pour favoriser le développement des S.H.R., je serais heureux de constater que ce mouvement a pris autour de nous une ampleur particulièrement importante cette année. Je vous prie, d'agréer, etc...

Une machine à laver modèle

Le lavage du linge à la main est un travail pénible, les laveuses sont toujours plus rares ; les machines à laver remédient à ces inconvénients.

Seulement il y a des machines et machines ; la machine à laver « EYE », des Etablissements ERNEST RONOT est le dernier cri dans cette fabrication.

Auxiliaire précieuse de la ménagère, elle manie le linge aussi délicatement qu'une main de femme... sans brosse. Le lavage est rapide, impeccable, sans usure.

Pour cette période de l'année, nous rappellerons LA POMPE A PURIN « NIAGARA » montée sur brouette en raison de sa mobilité, ce qui permet de l'utiliser aux usages les plus divers ; éteindre l'eau d'une cave, assécher un endroit marécageux, etc... Dans toutes ces utilisations comme pour le purin le plus épais, elle ne s'engorge jamais. Son débit est d'environ 12.000 litres à l'heure et elle puise à toute profondeur.

Pour renseignements détaillés sur ces appareils et tous autres, demandez aujourd'hui même, aux Etablissements ERNEST RONOT, à SAINT-DIZIER (Haute-Marne), le nouveau catalogue illustré n° 59.

Sulfate de cuivre

Belge 265 »
Anglais 270 »
Les 100 kg., départ sur wagon ou camion Nantes.

LE CHOU,

RICHESSSE FOURRAGÈRE DE L'OUEST

On nous communique cet article de notre cher et regretté ami : Paul Cornier. Nous sommes heureux de le reproduire, afin d'entretenir la mémoire dans l'esprit de nos populations rurales, pour lesquelles il s'est tant dépensé.

Il n'est pas de culture fourragère plus caractéristique de notre région que le chou feuillu ou chou à vaches : il a, dans toutes nos exploitations, sa place régulière dans l'assolement et, le plus souvent, sa culture n'est limitée que par le défaut de main-d'œuvre.

Il faut, en effet, beaucoup de temps pour la plantation des choux, et pour leur récolte ; aussi, on a pu constater, depuis un certain nombre d'années, une modification des conditions d'exploitation des choux, en rapport avec la crise croissante de la main-d'œuvre.

C'est ainsi que sont nées les machines à planter les choux, dont l'usage se répandrait plus rapidement si leur utilisation n'était pas si limitée ; c'est ainsi encore qu'on oriente de plus en plus la culture vers les choux à couper, parce qu'il est long et pénible de les effeuiller.

Le chou est d'ailleurs un bon fourrage pour l'hiver ; moins laxatif que la betterave, il convient surtout aux bovins.

Le chou cavalier, et surtout le chou branchu du Poitou, et le chou moellier sont les plus cultivés dans l'Ouest, où chacun croit avoir une meilleure variété que son voisin ; chaque cultivateur produit sa semence et la sélection, très rudimentaire, consiste souvent à conserver pour la graine un chou qui fleurit après les autres, car on estime d'autant plus le chou qu'il fournit un fourrage plus tardif, et dès que les choux sont en fleurs, leur qualité fourragère est bien amoindrie.

Il faut au chou une terre plutôt forte, largement fumée et conservant bien sa fraîcheur ; beaucoup de terres de l'Ouest, provenant de la décomposition des schistes et par conséquent plus ou moins argileuses, conviennent parfaitement à sa culture.

Bien qu'on sache le chou exigeant, on lui donne rarement du fumier de ferme, qu'on réserve à la pomme de terre, à la betterave, et même au blé ; c'est donc sur arriéré fumure qu'il faut cultiver le plus souvent le chou.

La fumure type la plus recommandable comprend 4 à 600 kilos de superphosphate de chaux, 150 kilos de chlorure de potassium, et autant de sulfate d'ammoniaque à l'hectare ; toute économie faite sur la fumure se traduit par un déficit important de récolte. Même la substitution de phosphate naturel au superphosphate est désastreuse ; cela se comprend aisément quand on réfléchit que le chou peut fournir à l'hectare jusqu'à plus de 100.000 kilos de fourrage vert. La valeur du superphosphate dans la culture du chou tient autant à l'assimilabilité de son acide phosphorique qu'à l'apport de sulfate de chaux qui résulte de son emploi : le chou consomme, en effet, beaucoup de chaux, mais il est également exigeant en soufre (l'odeur caractéristique des choux en décomposition, due à des composés sulfurés, le prouve suffisamment) : le superphosphate de chaux qui apporte avec lui de la chaux et du soufre a donc, pour la fumure du chou un intérêt tout particulier.

Certains agriculteurs ont constaté que les feuilles de chou ont parfois tendance à tomber, prématurément jaunies ; c'est ce qu'ils appellent la « brime » du chou, qui ne se produit que dans les champs à fumure incomplète ; le chou qui a reçu du superphosphate, de la potasse et de l'azote, ne brime jamais.

Le chou n'est d'ailleurs pas utilisé seulement pour les animaux ; la soupe aux choux, et « l'embeurré de choux verts » sont un régal aussi bien pour les citadins que pour les cultivateurs de l'Ouest, et tous les marchés à légumes de notre région sont largement approvisionnés, tout l'hiver, des jeunes feuilles tendres et savoureuses du chou à mille têtes.

N'oublions pas enfin que si l'Ouest n'a pas eu à se préoccuper de la question de l'ensilage, c'est grâce au chou fourrager qui assure l'approvisionnement de l'étable pendant toute la mauvaise saison, et qui est bien une plante précieuse pour tous nos agriculteurs.

P. CORMIER, Ingénieur agronome.

PRÊTS

sur Maisons, Terres, Fermes, amortissables en 5, 10, 15 et 20 ans

RENAISSANCE IMMOBILIÈRE Société Anonyme au capital 1.400.000 francs. Directeur départemental : LE NAIRE. Licencié en droit, 6, rue des Echevins près place du Bouffay, NANTES.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE de la Laiterie Coopérative de Blain

Dimanche 2 mai, avait lieu l'assemblée générale annuelle de la Laiterie Coopérative de Blain, à laquelle assistaient de très nombreux sociétaires, et la salle de la Gerbe de Blé, la plus vaste de Blain, était largement insuffisante.

Cette assemblée prenait une importance particulière, du fait que lui étaient exposés les résultats de la première année d'application du paiement du lait suivant sa teneur en matière grasse.

M. Sansoucy, président du Conseil d'administration, expose tout d'abord, dans une substantielle allocution, la situation prospère de la Société, les résultats de l'exercice, les récompenses obtenues, en bref la situation privilégiée qu'occupe désormais la Laiterie de Blain, du fait de l'étroite collaboration de tous, personnel et coopérateurs, et à chacun il dit, avec sa satisfaction, ses vifs remerciements.

Puis M. Choblet, président de la Commission de contrôle, dit le bon ordre des comptes qui ont été présentés à cette Commission, l'approbation pleine et entière qu'il y donne en son nom.

M. Choblet profite de l'occasion qui lui est offerte pour demander, avec l'appui de quelques adhérents qui l'en ont prié, que soit remise en question l'application du paiement à la matière grasse.

Quelques courtes explications de M. Sansoucy, président du Conseil d'administration, démontrant la parfaite équité de ce mode de paiement et aussi ses résultats probants, furent si bien comprises de l'assemblée qu'elle applaudit quasi unanimement, et que personne ne demanda plus la parole sur ce sujet, considéré comme définitivement clos.

Après que les comptes furent soumis à l'assemblée, M. Sansoucy, directeur, précisa certains points, et dans un exposé objectif et sans partialité aucune, dit comment les rendements s'étaient élevés dans leur marche ascendante d'année en année, les chiffres de plus en plus satisfaisants de ces derniers mois, et comment il avait l'assurance, voulant compter sur le concours de tous, de pouvoir les dire encore meilleurs à la réunion prochaine.

L'assemblée, à l'appel de M. Rousse, rendit un pieux hommage à la mémoire de M. Cornier, si brutalement enlevé à l'affection de tous, et à qui la laiterie de Blain doit tant pour ses conseils incessants, dont elle a usé sans ménagement, heureux d'avoir pu bénéficier de sa sagesse et de son expérience.

M. Sansoucy s'est à peine levé pour donner la parole à M. Chaquin, directeur des Services agricoles du département, que l'assemblée écripée en bravos. C'est alors, dans un pro-

LA DISTRIBUTION des petits Pots de Miel à Nantes

Chaque année, la Société d'Apiculture de la Loire-Inférieure distribue gratuitement, aux enfants, 5.000 petits pots de miel à titre de propagande. C'est une façon très originale de donner à la jeunesse le goût du miel. Il faut au moins 100 kilos de miel pour remplir tous ces petits pots, mais ces 100 kilos ne sont pas distribués inutilement, car chaque enfant qui reçoit un petit pot devient un futur consommateur de miel et les apiculteurs trouveront, en conséquence, à écouler facilement leur récolte.

La distribution a été faite au pied du Château de Nantes, le dimanche 14 avril 1937, pendant la Foire au Miel. Toute la clientèle enfantine s'était donnée rendez-vous et je vous assure que le service avait fort à faire pour contenir tout ce petit monde. Heureusement qu'on avait prévu cette affluente et qu'un sens unique avait été établi.

Chaque enfant recevait d'abord une délicieuse pastille au miel, à la marque de la Société, puis un joli petit pot de miel, et enfin une merveilleuse image en couleurs, intitulée « Béatrice fait de l'apiculture ».

Les bambins s'agitaient la pastille immédiatement, ramassant l'image et, emportant précieusement le petit pot de miel pour le déguster en famille, à la maison. Il y avait bien quelques gourmands qui essayèrent de passer plusieurs fois, mais ils furent vite découverts par MM. Blond et Gombil qui assuraient le service d'ordre et faisaient la police. A quatre heures de l'après-midi, tout était liquidé et beaucoup d'enfants arrivés en retard ne purent être satisfaits. Les parents les consolèrent en leur achetant du miel, des pastilles,

du pain d'épices aux étalages voisins des apiculteurs. Ce fut une très bonne journée pour l'apiculture. C'est la septième distribution annuelle de petits pots de miel, faite par la Société d'Apiculture de la Loire-Inférieure. Les parents constatent maintenant les effets bienfaisants du miel dans l'alimentation de leurs enfants. Ils savent aujourd'hui que c'est un produit naturel, sain, hygiénique et nourrissant au plus haut degré, qu'il est en même temps très rafraîchissant et immédiatement assimilable par les estomacs les plus délicats.

On dit aussi que l'emploi du miel à chaque repas est une source d'énergie et un brevet de longue vie. Nous n'en voulons pour preuve que ce vieillard de 81 ans qui est venu visiter la Foire au Miel. Cet octogénaire, qui se porte merveilleusement bien et écrit sans prendre de lunettes, nous a laissé la recette suivante, que nous vous transmettons sans y changer un mot :

« Pour vous soigner et vivre vieux, prendre un pot en grès, d'une contenance d'un litre. Y mettre des croûtes de pain brisées, comme pour donner aux oiseaux. Ensuite y verser deux ou trois cuillerées de miel. Y ajouter un litre de Bordeaux rouge, vieux. A faire le soir. Le liquide va mariner dans la nuit, et le lendemain matin, régalez-vous à tue-voie ».

La recette n'est pas bien compliquée, chacun peut l'essayer et vivre ainsi jusqu'à 80 ans et plus, en prenant chaque matin, comme petit déjeuner, une soupe au vin, sucrée au miel de Bretagne.

Louis CHEVRIER, Secrétaire de la Société d'Apiculture de la Loire-Inférieure.

SUPERPHOSPHATE DE CHAUX ENGRAIS DE BASE

AVIS aux Producteurs de Blé

Il est rappelé aux producteurs de blé qu'ils doivent effectuer, avant le 15 juin 1937, leur déclaration définitive de récolte, s'ils n'ont fait jusqu'à présent qu'une déclaration provisoire, aucune déclaration ne pourra être reçue après le 15 juin 1937.

Les producteurs qui ont omis de souscrire la déclaration provisoire sont admis, à titre tout à fait exceptionnel et seulement pour la campagne en cours, à régulariser leur situation en effectuant avant le 15 juin 1937, une déclaration des quantités de blé récoltées en 1936.

Les sanctions prévues par l'article 31 de la loi du 15 août 1936 seront applicables aux producteurs qui, faute d'avoir en temps opportun bénéficié de cette disposition exceptionnelle, n'auront pas fait de déclaration de récolte de blé pour la campagne 1936-1937.

Le Comice agricole des cantons de Châteaubriant, Moisdon-la-Rivière, Rougé et Saint-Julien-de-Vouvantes, s'est réuni en assemblée générale à la mairie de Châteaubriant afin de compléter son bureau.

Il s'agissait de remplacer M. Victorien Gautier, l'actuel secrétaire du Comice. M. de la Provoté, président, a rendu hommage aux qualités d'ordre et de méthode du précieux collaborateur qui se retire, et il a proposé pour le remplacer M. Louis Herbert, expert.

L'assemblée a été unanime à ratifier ce choix. Elle a complété le bureau en nommant M. Arthuis, grefier de paix, comme secrétaire-adjoint. Elle a aussi appelé à siéger au Comité, comme membre, M. Pierre Lemée.

Le programme du Comice de septembre 1937 a été arrêté aux mêmes conditions et aux mêmes avantages que l'an passé, malgré les difficultés financières du moment.

Sollicité de prêter son aide technique au concours-foire de Béré, le vendredi 21 mai, le Bureau du Comice a accepté de collaborer en fixant un programme et en désignant un jury pour ce concours régional de bovins Maine-Anjou, organisé par le Comité de la Foire de Printemps.

Il est bien entendu que les concours de porcs, de bœufs, de cidres et d'eaux-de-vie, organisés par les soins du Comice avec ses fonds, sont réservés aux éleveurs et producteurs de sa circonscription.

combattre le surmenage, la neurasthénie, la gastralgie, la prééclampsie et toutes fatigues.

LE NERVOTHYL

LE PLUS PUISSANT RÉGÉNÉRATEUR DE LA SANTÉ 16 francs dans toutes Pharmacies ou Laboratoire PINCHINAT, 12, rue Jemmapes, NANTES

Groupements Front Paysan de la Loire-Inférieure

Réunions du 9 Mai

A SAINT-AIGNAN - DE GRAND-LIEU, 75 cultivateurs et vignerons se réunissent aussitôt après la première messe. Après quelques mots de M. Chequillaume, M. Jean-Baptiste Le Ray se lève et, pendant près d'une heure, tient les assistants sous le charme de sa parole toujours si prenante, soulevant, tout à tour, l'émotion ou le rire d'un auditoire enthousiaste, littéralement suspendu à ses lèvres.

Les revendications paysannes, la comparaison de l'état actuel des cultivateurs avec celui des classes laborieuses aujourd'hui plus favorisées, les exemples puisés à pleines mains dans cette vie des champs que l'orateur ne cesse d'évoquer de toute la force de son âme de terrien, tous ces éléments se fondent et s'harmonisent pour donner à cette conférence le caractère unique dont M. Jean-Baptiste Le Ray possède le secret. Et quand il termine, c'est presque à regret que les derniers applaudissements crépitent et se prolongent, marquant au vieux militant syndicaliste la compréhension de l'auditoire et son adhésion complète aux idées qu'il vient de développer.

Ce même jour, à TOUVOIS, puis à SAINT-JEAN-DE-CORCOUE, devant des auditoires de 40 paysans, M. Chequillaume donne quelques précisions sur les résultats actuels du fonctionnement de l'Office du Blé, et M. Le Ray, à nouveau, fait vibrer cette âme paysanne qu'il a toujours si bien su comprendre et aimer.

Une très bonne impression se dégage de ces réunions. La formule d'organisation des groupements Front Paysan de la Loire-Inférieure rencontre un succès toujours grandissant, et c'est sans arrêt que s'accroît le nombre des adhésions.

Sulfate de fer

Cristaux 33 »
Les 100 kilos.

MARCHES DE LA VILLETTE

Du Lundi 10 Mai 1937

ANIMAUX	COURS OFFICIELS du kilo, viande nette				PRIX APPROXIMATIFS du kilo, poids vif			
	1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.	extra	1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.	extra
BŒUFS.....	10 10	9 30	8 20	11 00	6 05	5 10	4 10	6 82
VACHES.....	10 10	8 80	7 90	11 50	6 05	4 85	3 95	7 35
TAUREAUX.....	8 60	8 20	7 80	8 80	5 15	4 50	3 90	5 45
VEAUX.....	14 20	13 20	12 20	15 00	8 52	7 52	6 70	9 00
MOUTONS.....	15 70	12 40	9 90	17 00	7 85	5 73	4 35	8 50
PORCS.....	9 14	8 72	6 56	9 60	6 40	6 10	4 60	6 60

Du Jeudi 13 Mai 1937

ANIMAUX	COURS OFFICIELS du kilo, viande nette				PRIX APPROXIMATIFS du kilo, poids vif			
	1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.	extra	1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.	extra
BŒUFS.....	10 10	9 30	8 20	11 00	6 05	5 10	4 10	6 82
VACHES.....	10 10	8 80	7 90	11 50	6 05	4 85	3 95	7 35
TAUREAUX.....	8 60	8 20	7 80	8 80	5 15	4 50	3 90	5 45
VEAUX.....	14 00	13 00	12 00	14 80	8 40	7 40	6 60	9 17
MOUTONS.....	15 60	12 00	9 70	16 90	7 80	5 65	4 27	8 45
PORCS.....	9 28	8 72	6 72	9 56	6 50	6 10	4 70	6 70

Marché du Lundi. — Arrivages par Départements

LOIRE-INFÉRIEURE. — 110 bœufs ; 90 vaches ; 35 taureaux ; 30 veaux ; 140 porcs.
VENDEE. — 240 bœufs ; 170 vaches ; 20 taureaux ; 30 veaux ; 30 porcs.
MAINE-ET-LOIRE. — 500 bœufs ; 365 vaches ; 35 taureaux ; 200 veaux ; 240 porcs.
MORBIHAN. — Néant.

A la Commission des Cours

La Commission officielle des Merceries a pris les décisions suivantes : Bœufs, hausse de 0,30 en 1^{re} et 0,20 en 2^e qualité, au kilo de viande nette. Vaches, hausse de 0,40 en extra, 0,30 en 1^{re}, 0,50 en 2^e.

Offres et Demandes

Service réservé à nos Adhérents
Ecrire ou s'adresser au Syndicat, 3, Place Petite-Hollande, NANTES

TARIF

Pour une seule insertion : 5 fr. par annonce de 5 lignes maximum
1 fr. 25 par ligne supplémentaire

OFFRES

71. — A vendre BEAU PLANT D'ASPERGE « Grosse hâtive d'Argenteuil », plant sélectionné extra. S'adresser Robert Morice, Sainte-Luce (L.-I.).

80. — PETITE FERME de 8 hectares, d'un seul tenant, à louer pour la Toussaint 1937. S'adresser M. Toussaint, au Champ-Guillet, Couëron (Loire-Inférieure).

85. — A vendre VOITURE ANGLAISE avec cerceaux-capote. S'adresser au Syndicat.

87. — DEMI-MUIDS, tonnettes, barriques, demi-barriques. Tous genres. H. Charon, 36, quai Malakoff, Nantes (près Gare Orléans). Téléph. 142.66.

88. — A vendre POISSONS d'un jour, œufs à couvrir, race Noire de Challans, Leghorn, Faverolles. Couveuses et éleveuses « Nationale » ; Chien d'arrêt. Elevage de Saint-Père-en-Retz. Timbre réponse.

89. — A vendre, région Vay-La Grignonaise, CIDRE première qualité. S'adresser à M. L. Garaud, agent du Syndicat, à Vay.

90. — A louer à Saint-Sébastien, FERME de 5 hectares, libre de suite. Pour tous renseignements, s'adresser à M. Minier, expert, à Saint-Sébastien.

91. — Elevage Port-Bossinot, St-Philbert-de-Grand-Lieu (L.-I.) : ŒUFS canards nantais, coucous Malines, Leghorn, 24 fr. la douzaine. PIGEONS mondains, adultes, 50 fr. le couple. LAPINS Vendée, sevrage, 30 fr. ; adultes, 55 fr.

92. — A louer pour 1^{er} novembre 1937, commune de Saint-Aignan, BORDERIE de 5 hectares. S'adresser M. Tempier, expert, 50, avenue Pasteur, à Nantes.

93. — A vendre une BATTEUSE « Faul », n° 42. Très bon état. Adresse au Syndicat.

DEMANDES

68. — On demande MENAGE, homme vigneron, femme occupée. Bonnes références exigées. S'adresser au Syndicat.

70. — MENAGE jardinier et cuisinière est demandé pour la Mayenne. S'adresser au Syndicat.

71. — Cherche MENAGE retraité, très recommandable, pour garder chateau, 5 kilom. La Baule ; logement, chauffage, légères rétributions pendant séjour propriété, suivant service rendu. S'adresser de Bentzmann, Bissin, Guérande.

72. — On demande à acheter TONDEUSE A GAZON, occasion, bon état de marche. Ravinet, La Taponnière, Saint-Sébastien-sur-Loire.

73. — On demande pour la campagne : 1° FEMME sérieuse, cuisinière, toutes mains ; 2° HOMME sérieux, jardinier ayant permis de conduire. S'adresser au Syndicat.

Foires et Marchés de la Semaine

Lundi 17 mai. — Bouée, La Limouzinière, Orvault, La Remaudière, Sévère, Soudan, Varades.
Mardi 18. — Legé, Port-Saint-Père.
Mercredi 19. — Guenrouët, Guérande, Montbert (Geneston), Sainte-Pazanne, Saint-Père-en-Retz, Vigneux-de-Bretagne.
Jeudi 20. — Ancenis, Couëron, La Chapelle-Heulin, Héric, Rezé, Le Temple-de-Bretagne, Vay.
Vendredi 21. — Marsac, Nort-sur-Erdre, Saint-Mars-la-Jaille.
Dimanche 23. — Avesseau

Prix des Engrais

Engrais azotés

Sulfate ammoniacal 20.60... 96 »
Nitrate de chaux 15.50... 91 »
Ammonitrite 15.50... 84 50
Nitrate de soude 16 %... 96 »
Les 100 kg., départ sur wagon ou camion Nantes.

Engrais phosphatés

Superphosphate 14 %... 30 50
— 16 %... 33 50
— 18 %... 36 50
Phosphate 26 %... 23 75
— 29.5... 26 75
— 33... 31 25
Les 100 kg., départ sur wagon ou camion Nantes.

Engrais potassiques

Sylvinité 18 %... 30 50
Chlorure 49 %... 76 50
Les 100 kg., départ sur wagon ou camion Nantes.

Autres engrais

Intensator 2/10... 40 »
Intensator 2/10/3... 44 »
Phosmo normal, 71 fr. grand réseau, ou 69 fr. pris Pont-Rousseau.
Phosmo riche, 92 fr. 75 grand réseau, ou 91 fr. pris Pont-Rousseau.

POUR VOS DENTIFRICES

BROSSES A DENTS
une seule adresse :

NANTES — Imprimerie SAINT-CLEMENT, anciennement DUPAS & C^o. 57, rue Saint-Clément. — Téléph. 146-55, — Compte-Postal : 5.683-Nantes.